

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL  
REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 23-15 : désaffectation, déclassement et cession d'une emprise du domaine public  
de l'aéroport – espace vert issu de la parcelle AM141**

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales  
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte  
dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »  
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017  
portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de  
l'aéroport Saint-Etienne Loire »  
VU l'avis du conseil d'exploitation de la Régie d'Exploitation de l'Aéroport de St Etienne Loire en date  
du 21 mars 2023 ;

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver la désaffectation, le déclassement et la cession d'un  
espace vert issu de la parcelle AM141

---

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE – Sylvie BONNET  
Messieurs Pierrick COURBON – François DRIOL – Gérard DUBOIS – Luc FRANCOIS – Eric LARDON –  
Pierre LARDON - Yves PARTRAT – Pierre VERICEL – Daniel VILLAREALE

Pouvoir :

Madame Irène BREUIL donne pouvoir à M. Daniel VILLAREALE  
Madame Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Sylvie BONNET  
Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à M. Eric LARDON  
Monsieur Sylvain DARDOULLIER donne pouvoir à Mme Sylvie BONNET  
Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Yves PARTRAT  
Monsieur Jérémie LACROIX donne pouvoir à M. Yves PARTRAT  
Monsieur Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. François DRIOL  
Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à M. Pierre LARDON

Excusés :

Mesdames Irène BREUIL – Nadia SEMACHE  
Messieurs Christophe BAZILE – Jean-Yves BONNEFOY – Sylvain DARDOULLIER – Jordan DA SILVA –  
Jérémie LACROIX- Gaël PERDRIAU – Hervé REYNAUD – Philippe VALENTIN

---

VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE  
DES VOIX EXPRIMEES

Le SMASEL est propriétaire d'une emprise foncière située à l'extrémité ouest de la plateforme sur la  
parcelle AM141, constituant une bande de terrain en impasse. Cette bande de terrain est aujourd'hui  
un espace vert en friche, non entretenu et ne présente aucun usage pour le SMASEL.

La SCI PADEL AB qui a développé un projet d'activité de PADEL sur la parcelle mitoyenne souhaite se  
porter acquéreur de la surface directement riveraine afin de pouvoir assurer l'entretien et le  
débroussaillage de la bande pour ne pas dévaloriser son activité.

Le pôle d'évaluation domaniale a été sollicité pour évaluer le prix de cession. Celui-ci a été fixé à  
15€/m<sup>2</sup> en date du 3 juillet 2023.

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
SAINT-ETIENNE LOIRE**

S'agissant d'une emprise foncière relevant du domaine public du Syndicat Mixte de l'aéroport de St Etienne Loire, et suivant l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, il convient préalablement à toute cession, de constater sa désaffectation, et de prononcer le déclassement et l'intégration dans le domaine privé.

Un géomètre expert sera sollicité pour définir l'emprise exacte de la superficie déclassée.

Il est à noter que l'acte de vente devra faire apparaître, si nécessaire, une servitude de passage et d'entretien pour les divers réseaux présents sous l'emprise au bénéfice de leurs propriétaires

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide de :**

- constater la désaffectation de la bande de terrain issue de la parcelle AM 141 d'environ 1000m<sup>2</sup> conformément au plan en annexe du présent rapport
- approuver le déclassement de ce terrain
- autoriser Monsieur le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce terrain pour un prix de 15€, hors droits et charges conformément à l'avis des domaines en date du 3 juillet 2023,
- autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant au dossier.

Nombre de votants : 19 représentant 88.525% des voix
Suffrages exprimés : 19 représentant 88.525% des voix
Vote POUR : 19 représentant 88.525% des voix
Vote CONTRE : 0
Abstention : 0

A Andrézieux Bouthéon, le 26 septembre 2023

Pour le Président du Syndicat Mixte de  
l'Aéroport de Saint-Etienne Loire, empêché,

François DRIOU  
Vice-Président

